

F FOULENAY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Foulenay, *Foullenay, Foulnay*, village. de l'arrondissement de Dole, canton de Chaumergy, perception de la Chassagne, paroisse des Deux-Fays ; à 2 kilomètres des Deux-Fays, 3 de Chaumergy, 28 de Dole et 27 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 220 mètres.

Le territoire est limité au nord par les Deux-Fays ; au sud par les rivières de Braine et d'Ainson, qui le séparent de Chaumergy et du Villey ; à l'est par Champ-Rougier et la rivière d'Ainson, qui le sépare de Chemenot ; à l'ouest par la Chassagne.

Les Monturot, le moulin Ravonneau et la ferme du Pont-d'Ains font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins de grande communication n° 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne ; par les chemins vicinaux, tirant aux Deux-Fays et au Villey.

Le village est enclavé dans les forêts de la terre de Colonne, sur la rive droite de la Braine. Les maisons sont situées sur le penchant d'un pli de terrain, peu isolées, mal bâties et construites en terre ou briques. Quelques-unes sont construites en pierre et couvertes en tuiles ; les autres ont une toiture en chaume.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les villes.

NOTICE HISTORIQUE :

Une voie antique, se dirigeant à Salins et à Grozon depuis Verdun-sur-le-Doubs, par Bellevesvre, le Châtelet et Colonne, traversait le territoire de Foulenay.

Cette circonstance explique pourquoi on trouve des tuiles et des briques romaines au *Champ-Martin* et en *Chures-Pierres*.

L'historien Chevalier fait passer par Foulenay une voie romaine partant de Poligny et tirant au Petit-Noir. Cette direction ne nous paraît pas admissible.

SEIGNEURIE

Foulenay dépendait de la prévôté de Toulouse, et formait néanmoins une seigneurie particulière. Anne, fille d'Adrien de Vaudrey, dame de Bersaillin, étant veuve de Claude, baron de Ray, fit un testament par lequel elle légua par préciput à Jean-Baptiste de Ray, son fils, les seigneuries de Vaudrey, la Chassagne, Foulenay, Sergenon, Sergenau, ses étangs de la Boulaye et ses vignes d'Arbois, à condition que s'il avait deux fils, l'un d'eux prendrait le nom et les armes de Vaudrey ; elle stipula que si son fils mourait sans héritiers mâles, ce préciput appartiendrait à Rénée de Ray, sa fille, épouse de François de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur de Bourgogne, aux mêmes conditions ; et elle substitua enfin, Nicole de Montmartin, épouse d'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, et Claude de Montmartin, ses petits-enfants, nés du mariage de Louise de Ray, sa fille aînée, et de Philibert de Montmartin. A défaut d'enfants mâles dans toutes ces branches, elle légua, dans le cas où Jean Baptiste de Ray, son fils, mourrait sans postérité (ce qui eut lieu), à Rénée de Ray, ses seigneuries de Vaudrey, de la Chassagne, de Foulenay, de

Sergenon, de Sergenau, du Pin, de Romette, de Bersaillin, de Chaumergy, de Mont-Saint-Vincent (c'était l'emplacement du prieuré des Deux-Fays), sa chevance de Publy, ses vignes d'Arbois et ses étangs de la Boulaye ; et à Claude et Nicole de Montmartin, ses seigneuries de Saint-Julien, la Barre, Courlaoux, Montjay, Charmotte, Frangy, Granod. Ce testament peut donner une idée de l'immense richesse de cette dame. Rénée de Ray, dame de Foulenay, eut deux enfants, Alexandrine de Vergy, morte sans être mariée, et Clériadus de Vergy, gouverneur de Boulogne. Ce seigneur fut obligé d'aliéner une grande partie de ses terres pour subvenir aux grandes dépenses de sa maison.



PRIVILEGES

Le duc Philippe-le-Hardi, par une chartre du 7 mars 1401, confirma aux habitants de Foulenay, les droits d'usage qu'ils exerçaient de toute ancienneté dans les bois de Colonne. En 1581, le roi d'Espagne réitéra cette confirmation. Les difficultés que firent naître ces concessions, sont rapportées à l'article *Colonne* (terre de).

CHAPELLE

Foulenay, qui a toujours dépendu de la paroisse des Deux-Fays, avait une chapelle, dans laquelle on célébrait quelquefois les offices. Cet édifice existe encore ; il occupe une éminence au centre du village, et est dédié à la Nativité de la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 8 septembre. Il est orienté et se compose d'un clocher reconstruit en 1823, d'une nef et d'un sanctuaire plafonnés. Son ameublement respire la plus grande pauvreté.

Abréviations rencontrées dans cette brochure :

- Tms : Témoins
- (s) : Signature
- Obs : Observation
- Cult. : Cultivateur ou cultivatrice
- Demeur. : Demeurant